



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 28 janvier 2019, a adopté les règlements suivants :

- 19-001 Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation**

- 19-002 Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements 19-001 et 19-002 le 11 mars 2019. Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 15 mars 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat